

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 MARS 2012

Membres en exercice :  
17  
Membres présents :  
10  
Suffrages exprimés :  
15

L'an deux mille douze, le treize mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Portets, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie-France THERON, Maire.

Date de la convocation : **09 mars 2012.**

**Présents :** Marie-France THERON (Maire), Jean-Claude PEREZ, Corine BLANCHARD, Claudie MARQUETON, Noël COURTIN (Adjoint), Didier CAZIMAJOU, Michel COUSSEAU, Thierry RENAUD, Ghislaine GIFFARD, Christiane CAZIMAJOU (Conseillers Municipaux).

**Absents avec délégation :** Patrick DESVAUX (pouvoir à Didier CAZIMAJOU), Pascal MORTIER (pouvoir à Michel COUSSEAU), Stéphanie BAYLE (pouvoir à Thierry RENAUD), Fanny JACQUE (pouvoir à Marie-France THERON), Jean-Claude VACHER (pouvoir à Jean-Claude PEREZ).

**Absents :** Dominique HAVERLAN, Stéphane ENGEL.

**Secrétaire de séance :** Ghislaine GIFFARD.

### PREAMBULE

Mme THERON, Maire, donne lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 13 février 2012. Aucune remarque n'étant formulée, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

### DELIBERATIONS

#### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 (Budget Commune)

Mme le Maire s'étant retirée de la salle, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEREZ, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, a délibéré et adopté à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2011, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		429.147,35	288.022,36			141.124,99
Opérations de l'exercice	1.429.503,49	1.706.702,49	1.139.137,18	1.048.112,56	2.568.640,67	2.754.815,05
TOTAUX	1.429.503,49	2.135.849,84	1.427.159,54	1.048.112,56	2.568.640,67	2.895.940,04
Résultats de clôture		706.346,35	379.046,98			327.299,37
Restes à réaliser						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>706.346,35</b>	<b>379.046,98</b>			<b>327.299,37</b>

#### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 (Commune)

- Considérant que les écritures du compte de gestion du Trésorier sont identiques à celles du compte administratif établi par le Maire, y compris la reprise des résultats de l'exercice **2010** ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01 janvier 2011 au 31 décembre 2011** ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2011** ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2011** par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2011 (Budget Commune)**

La section de fonctionnement de l'exercice 2011 présente un excédent de 706.346,35 €.

La section d'investissement de l'exercice 2011 présente un déficit de 379.046,98 €, ce qui représente le besoin de financement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter 379.046,98 €, prélevés sur l'excédent de fonctionnement au besoin de financement de la section d'investissement.

Les écritures comptables suivantes seront reportées sur le budget primitif 2012 :

- Excédent reporté de fonctionnement (706.346,35 € -379.046,98 €) : 327.299,37 €
- Déficit reporté d'investissement : 379.046,98 €
- Affectation du résultat : 379.046,98 €

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 (Budget La Forge)**

Mme le Maire s'étant retirée de la salle, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEREZ, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, a délibéré et adopté à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2011, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		20.901,99		35.901,60		56.803,59
Opérations de l'exercice	204.194,26	206.037,87	53.404,35	87.826,21	257.598,91	293.864,08
TOTAUX	204.194,26	226.939,86	53.404,35	123.727,81	257.598,61	350.667,67
Résultats de clôture		22.745,60		70.323,46		93.069,06
Restes à réaliser						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>22.745,60</b>		<b>70.323,46</b>		<b>93.069,06</b>

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 (La Forge)**

- Considérant que les écritures du compte de gestion du Trésorier sont identiques à celles du compte administratif établi par le Maire, y compris la reprise des résultats de l'exercice **2010** ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01 janvier 2011 au 31 décembre 2011** ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2011** ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2011** par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2011 (Budget La Forge)**

La section de fonctionnement de l'exercice 2011 présente un excédent de 22.745,60 €.

La section d'investissement de l'exercice 2011 présente un excédent de 70.320,46 € ; il n'y a donc pas de besoin de financement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide que les écritures comptables suivantes seront reportées sur le budget primitif 2012 :

- Excédent reporté de fonctionnement : 22.745,60 €
- Excédent reporté d'investissement : 70.320,46 €
- Affectation du résultat : 0,00 €

### **COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2011 (Budget Cimetière)**

- Considérant que le budget « Cimetière » n'a enregistré aucune opération de recettes ou de dépenses durant l'année 2011 ;

- Considérant l'absence de tout résultat reporté ;

A l'unanimité, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEREZ, 1<sup>er</sup> Adjoint,

- Prend acte que ce budget présente, tant en dépenses qu'en recettes, tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement un résultat égal à zéro sur le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2011 ;

- Rappelle, que, par délibération n°2011-105 du 13 décembre 2011, le budget « cimetière », sur avis de Madame le Trésorier de PODENSAC, a été dissous.

### **AMENAGEMENT DU BOURG DE PORTETS - AVENANT N°1 POUR LE LOT N°1 (V.R.D.)**

- Considérant les travaux de génie civil, à la demande de France Télécom, pour l'effacement de la ligne téléphonique alimentant l'école, pour un coût de 2.120,00 € HT ;

- Considérant les travaux de génie civil, à la demande du SDEEG, pour la réalisation de tranchée et le passage de fourreau alimentant le futur réseau d'éclairage, pour un coût de 1.402,50 € HT ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant n°1 du lot n°1 (V.R.D.) signé avec la Société S.T.R./EIFFAGE TP, comme suit :

Montant du marché de base (tranche ferme)	259.415,75 € HT
Montant du présent avenant	3.522,50 € HT
Montant du nouveau marché (tranche ferme)	262.938,25 € HT

### **AMENAGEMENT DES VOIES DELEGUEES SUR LA COMMUNE DE PORTETS - CONVENTION AVEC LA C.D.C. DE PODENSAC**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Canton de PODENSAC par laquelle cette dernière s'engage à prendre à sa charge le coût des travaux réalisés sur les voies déléguées, soit la Grand Rue et la Rue du Maréchal Leclerc, dans le cadre de la Convention d'Aménagement de Bourg.

### **REHABILITATION DE LA MAISON DU CHERET - CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE**

Dans le cadre de la réhabilitation de la maison du Chéret, la Fondation du Patrimoine accorde une subvention globale de 10.000,00 €, soit 20% d'une dépense subventionnable de 48.886,61 € (travaux de charpente, couverture, zinguerie). Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention nécessaire.

### **ANNULATION DE LA DELIBERATION N°2012/26 DU 13 FEVRIER 2012 – CONVENTION POUR OUVRAGE DES EAUX PLUVIALES AU NIVEAU DES PARCELLES CADASTREES D92, 93 ET 949**

Mme le Maire rappelle au Conseil municipal que, par délibération n°2012/26 du 13 février 2012, celui-ci l'avait autorisée à signer la convention pour l'entretien d'un ouvrage de rétention et d'absorption des eaux colligées par la voirie au niveau des parcelles cadastrées D92, 93 et 949.

Un accord est intervenu entre M. et Mme LAPORTE, propriétaire de la parcelle D 949, M. Jean-Michel COURBIN, propriétaire de la parcelle D 92 et M. LEBLANC, futur acquéreur de la parcelle D 949. Les trois parties ont signé une convention pour l'édification d'un ouvrage d'absorption des eaux pluviales et la pose d'un drain dans le fossé d'eaux pluviales actuel.

Comme cette dernière convention ne comportait pas les mêmes termes que la convention proposée au Conseil municipal le 13 février 2012, Mme le Maire s'est abstenu de signer.

A l'unanimité, le Conseil municipal annule sa délibération n°2012/26 du 13 février 2012.

### **CESSION ANTICIPEE DE L'HOTEL DES VENTES**

Mme le Maire rappelle au Conseil municipal que, par convention du 09 décembre 1997, la commune de PORTETS a signé une location – vente pour un local, sis 31, rue du 08 mai 1945, avec la Société « Européenne de Conseil et de Courtage », pour exercer, notamment, l'activité de vente aux enchères publiques. Par avenant n°2 du 04 août 1999, portant sur la location – vente du terrain cadastré A n°1123 ; a été ajouté aux biens décrits dans l'article 1<sup>er</sup> de la convention de location – vente.

Cette convention s'achève en janvier 2014. Par courrier du 25 janvier 2012, les gérants de la Société « Européenne de Conseil et de Courtage » ont manifesté leur intention de lever, par anticipation, la promesse de vente comme les y autorise l'article 13 de la convention.

Mme Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune de PORTETS avait à l'époque, contracté un emprunt pour la construction de l'Hôtel des Ventes. Mme le Maire indique qu'elle a consulté le Crédit Agricole afin de connaître les modalités de sortie anticipée de l'emprunt contracté. Le Crédit Agricole a répondu, par mail, le 07 février 2012. Ce prêt étant révisable, il n'y a pas d'indemnités financières en cas de remboursement anticipé. Le capital restant dû de cet emprunt est 56.818,27 €.

Mme le Maire a pris l'attache de Me SARRAZIN-MATOUS, notaire à CADILLAC, afin que soit calculée la valeur résiduelle de rachat.

Selon l'article 13 de la convention (faculté d'achat anticipé), le prix de vente est égal à la valeur de l'emprunt restant à courir, auquel s'ajoutent les loyers restant dus sur le terrain, objet de l'avenant n°2, soit 13.978,03 €. Par conséquent, le remboursement anticipé représente 70.796,30 €. Ce montant a été notifié à la Société « Européenne de Conseil et de Courtage » qui, par courrier du 22 février 2012, a accepté le prix de la cession par anticipation.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la cession anticipée du local, sis 31, rue du 08 mai 1945, à la Société « Européenne de Conseil et de Courtage » pour la somme de 70.796,30 € et autorise le Maire à signer tous actes et pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

### **CONTRAT DE MAINTENANCE DES FEUX TRICOLORES DU CARREFOUR RD 1113 / RD 115**

A l'unanimité, le Conseil municipal renouvelle le contrat de maintenance des feux tricolores du carrefour de la RD 1113 / RD 115 avec l'Entreprise AXIMUM pour la période du 15 mars 2012 au 14 mars 2013 ; ce contrat pourra être reconduit pour une durée de trois années supplémentaires. Le coût de la redevance mensuelle fixé par le contrat est de 180,00 € HT. Le Maire est autorisé à signer ce contrat.

### **AVENANT AU CONTRAT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE GARONNE PAYSAGES**

M. Didier CAZIMAJOU, Président de la Commission « Environnement – Cadre de Vie » indique au Conseil municipal que la Société Garonne Paysages entretient, en dehors de son contrat, les espaces verts des Vignes de Séverac, de la Forge, de la Gare et du Cimetière. Cette société a proposé que ces travaux, dont le coût mensuel est de 493,00 € TTC, soient inclus dans le contrat d'entretien annuel accepté par le Conseil municipal le 1<sup>er</sup> mars 2011 pour une durée de trois ans (1<sup>er</sup> mars 2011 – 28 février 2014).

Le Conseil municipal, par 14 voix « pour » et 1 voix « Contre » (M. MORTIER), accepte l'avenant au contrat du 1<sup>er</sup> mars 2011 proposé par Garonne Paysages pour l'entretien des sites suivants : Vignes de Séverac, La Forge, La Gare, Cimetière, pour un coût trimestriel de 1.479,00 € TTC (493,00 € TTC x 3 mois), précise que le terme de l'avenant sera le même que celui du contrat de base, soit le 28 février 2014 et autorise le Maire à signer l'avenant au contrat.

### **CONTRAT DE MAINTENANCE DES BUTS (FOOTBALL, BASKET, HANDBALL)**

A l'unanimité, le Conseil municipal renouvelle le contrat de maintenance des buts de football, de basket et de handball (stade et école) avec la SARL SAGA LAB pour la période du 15 mars 2012 au 14 mars 2014. Le prix de la redevance annuelle fixé par le contrat est de 299,00 € HT et autorise le Maire à signer le contrat.

## **CONTRAT DE MAINTENANCE DE LA CLIMATISATION DE L'ESPACE CULTUREL LA FORGE**

A l'unanimité, le Conseil municipal renouvelle le contrat de maintenance de la climatisation de l'Espace Culturel La Forge avec la SARL FONTEYRAUD (33410 CADILLAC) pour une durée de deux ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2013 pour un coût annuel de 324,00 € HT et autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

### **QUESTIONS DIVERSES**

\* M. Noël COURTIN, 4<sup>ème</sup> Adjoint, chargé notamment de la voirie, présente les projets d'installations de ralentisseurs (route de l'Hospital (RD 215), route de rapin (RD 214 E6) et de mini giratoire (carrefour RD 215 – RD 214 – RD 115).

\* M. Didier CAZIMAJOU, Conseiller municipal, demande que la réglementation relative à l'urbanisme soit appliquée par tous et demande que les constructions illégales et non autorisées soient détruites.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h15.